



A Villefranche de Conflent, le 23 juillet 2026

Objet : Lettre N°3 2026 - Information à la population – Propreté de la commune et évolution de l'éclairage public

Madame, Monsieur,

La mairie a récemment été destinataire d'un courrier faisant état de difficultés liées à la présence de déjections canines dans certains secteurs de notre commune.

Nous souhaitons tout d'abord remercier les habitants qui prennent le temps de signaler les situations susceptibles de porter atteinte à la qualité de notre cadre de vie. Ces retours sont essentiels, car ils permettent à la municipalité d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et d'adapter, dans la mesure de ses moyens, les actions mises en œuvre.

La municipalité est pleinement consciente des désagréments que peuvent occasionner les déjections canines, tant pour les riverains que pour les commerçants, les promeneurs et les nombreux visiteurs qui fréquentent notre village tout au long de l'année. Au-delà de l'aspect esthétique, ces incivilités peuvent entraîner des nuisances olfactives, nuire à l'image de notre commune et affecter le confort de chacun.

Dès réception de ces observations, la mairie a pris en considération les demandes formulées.



Afin de renforcer l'entretien des secteurs concernés, la collectivité avait déjà procédé à un ajustement du passage des services municipaux. La machine de nettoyage intervient deux fois par semaine afin d'améliorer la propreté des espaces publics. Par ailleurs, un produit spécifique sera également utilisé pour renforcer l'efficacité du nettoyage. Ces mesures témoignent de l'engagement de la collectivité à maintenir la qualité et la propreté des espaces publics.

Toutefois, il convient de rappeler que, malgré l'engagement quotidien des agents municipaux, les services de la commune ne peuvent se substituer au civisme de chacun. La propreté de notre village est une responsabilité collective. Aucun renforcement du nettoyage ne pourra

être pleinement efficace si les comportements à l'origine de ces nuisances perdurent.



C'est pourquoi la municipalité appelle l'ensemble des propriétaires de chiens à faire preuve de responsabilité en ramassant systématiquement les déjections de leurs animaux sur la voie publique. Il est également demandé de veiller à ne pas laisser les animaux uriner devant les

commerces, les habitations ou les espaces fréquentés par les riverains. Dans la mesure du possible, les promenades et besoins des animaux doivent être effectués à l'extérieur du village et dans les secteurs périphériques.

Ces gestes simples, qui relèvent à la fois du respect de la réglementation, du civisme et du bien-vivre ensemble, contribuent directement à la propreté des espaces publics, au respect des habitants et à la préservation de l'image de notre commune.

Concernant l'éclairage public, la municipalité a également pris en compte les résultats du sondage réalisé auprès de la population. Celui-ci a montré qu'une majorité des habitants souhaite le rétablissement de l'éclairage nocturne, à hauteur de 64 % pour un total de 108 participants.

La commune va donc procéder prochainement à la remise en fonctionnement de l'éclairage public durant la nuit, afin de répondre aux attentes exprimées par les habitants et de contribuer au sentiment de sécurité de chacun. Cette remise en service sera réalisée dans une démarche conciliant les besoins de la population avec la préservation de la biodiversité.

À la suite des conseils et recommandations du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et en partenariat avec le SYDEEL, qui nous ont été apportés, un ajustement de l'intensité lumineuse sera mis en place afin de limiter l'impact de l'éclairage sur la faune nocturne et de respecter au mieux les équilibres naturels. Cette évolution permettra de trouver un compromis entre sécurité, qualité de vie et protection de notre environnement.



La municipalité poursuit également ses réflexions dans le cadre de la préservation de l'environnement. La prochaine participation à la Semaine du Ciel Étoilé avec la Vallée de la Rotja, prévue en août 2026, nécessitera une période d'extinction de l'éclairage afin de permettre les observations et de valoriser la qualité de notre ciel nocturne.

Le temps de finaliser les ajustements nécessaires, notamment ceux liés à la mise en place d'un éclairage adapté conciliant sécurité des habitants et respect de la biodiversité, la remise en fonctionnement de l'éclairage public sera effective très prochainement.

La commune informera la population de l'avancement de cette mise en œuvre et des prochaines évolutions concernant l'éclairage public.

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus